

Organisme de formation UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et intitulé : GL18 - Locations meublées - organiser et mettre en oeuvre les états des lieux et inventaires

Durée : 07h00 (420 minutes)

Type : Classe virtuelle

Public :

- Responsables de gestion locative et leurs collaborateurs.

Objectif :

- Identifier les obligations du bailleur et du locataire, sécuriser l'établissement d'un état des lieux et éviter les contentieux.

Prérequis :

- Avoir une bonne compréhension des droits et obligations du bailleur et du locataire selon le Code civil.
- Connaître les étapes clés de l'établissement d'un état des lieux précis et conforme à la réglementation.
- Être familiarisé avec les méthodes de gestion des litiges et de prévention des contentieux liés aux baux.

Programme :

1 - Location meublée – régime juridique.

- Les différents types de meublés.
- Le mobilier obligatoire.

2- Etats des lieux d'entrée et de sortie.

- Définition, objectifs, enjeux, conséquences.
- Exigence du contradictoire.
- Contenu.
- Forme.
- Coût et partage des frais.
- Communication auprès du locataire.

3 - Visite et rédaction de l'état des lieux.

- Conditions et environnement de réalisation de l'état des lieux.
- Constater, vérifier et décrire le fonctionnement des équipements.
- Vocabulaire adapté.
- Rédaction d'un état des lieux : exemples concrets.
- Utilisation d'un outil adapté (logiciel, tablette, etc).

4 - Méthodologie de l'inventaire et de l'état des lieux.

- Le décompte des meubles, équipements, et accessoires.
- La visite pièce par pièce.
- La vérification de l'état, sa description, son enregistrement sur le document.
- La preuve de l'état (photos, descriptions, factures).
- La mise en place d'une grille de vétusté.

5 - Conséquences de l'état des lieux et devenir du dépôt de garantie.

- Comparaison état des lieux d'entrée et de sortie : actions à mettre en œuvre et communication auprès du propriétaire et du locataire sortant.
- Imputation au locataire des frais de remise en état.
- Justification des frais imputés au locataire.
- Calcul du décompte final.
- Délais de restitution du dépôt de garantie.
- Sanction du défaut de restitution du dépôt de garantie.

6 - Cas pratiques – sur site / appartement exemple.

- Établir un inventaire.
- Établir un état des lieux entrant.
- Établir un état des lieux sortant.

Moyens pédagogiques :

- Séance de formation en salle.
- Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <https://unplusformations.immo/login/>

Moyens d'évaluation :

- Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <https://unplusformations.immo/login/>).

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

- Questionnaire d'évaluation de la formation.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr